



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES  
du jeudi 8 septembre 2016 à 20h30**

L'an deux mil seize, le jeudi 8 septembre à 20 h 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Coulmiers, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

**Présents :** Mme Benier, M. Derouck, Mme Mahieux, M. Brihay, Mme Champenois, M. Durand, Mme Gaschaud, M. Laubret, Mme Carl, Mme Manchec, M. Dessemond, M. Bothereau, Mme Hameau, Mme Lescaut, Mme Martin, M. Simonnet, M. Le Gouellec, Mme Beaupuis, M. Rabier, M. Zapf-Lacroix, Mme Auger, M. Cuillierier, Mme Quéré, M. Lebrun, Mme d'Aux.

**Excusés représentés :**

Mme Perol avait donné pouvoir à Mme Martin  
M. Pommier avait donné pouvoir à Mme Auger

**Secrétaire de séance :** Mme Beaupuis

Le procès verbal de la séance du 16 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

**1) Ajout d'une question à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a décidé d'ajouter une question à l'ordre du jour de la présente séance, afin de se prononcer sur le principe de la dissolution du S.M.I.R.T.O.M. de la Région de Beaugency au 31 décembre 2016.

**2) Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire.**

Dans le cadre des délégations accordées à Madame le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée a pris acte du compte-rendu des décisions prises dans les domaines délégués, depuis la séance du 17 décembre 2015.

**3) Approbation du rapport d'activités 2015 du S.M.I.R.T.O.M.**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a pris acte du rapport d'activités du S.M.I.R.T.O.M. pour l'année 2015.

**4) Point sur le regroupement communautaire.**

Un compte-rendu des derniers Comités de pilotage du 11 juillet et du 6 septembre 2016 a été présenté en séance.

Au cours de ces réunions, ont été abordés notamment le nom, le siège social et le recrutement du Directeur Général des Services du futur E.P.C.I., le Schéma Départemental du Tourisme, l'évolution du S.M.I.R.T.O.M., les différentes modifications statutaires, ainsi que la réunion programmée le 3 octobre à l'attention du personnel communautaire.

## **5) Personnel communautaire : modification du tableau des effectifs.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à modifier le tableau des effectifs en temps voulu, en fonction du candidat qui sera retenu pour occuper le poste de D.G.S. de la future intercommunalité fusionnée.

## **6) S.M.I.R.T.O.M. de la Région de Beaugency : avis sur le principe de sa dissolution.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de la dissolution du S.M.I.R.T.O.M. au 31 décembre 2016, afin de l'intégrer au sein du futur E.P.C.I.

## **7) Taxe de séjour : tarifs pour l'exercice 2017.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'est prononcé sur les tarifs de la taxe de séjour pour l'exercice 2017, dans le cadre de l'harmonisation préalable à la création de l'E.P.C.I. fusionné.

## **8) Signalétique des zones d'activités : recours à Approlys.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du recours à Approlys pour la refonte de la signalétique des zones d'activités incluses dans le périmètre la Communauté de Communes du Val des Mauves, dans la mesure où les tarifs proposés s'avèrent les plus intéressants.

## **9) Gymnase du collège Nelson Mandela :**

- **Point sur le lancement des travaux ;**
- **Emprunt.**

Madame le Président a informé le Conseil Communautaire du planning des travaux à venir pour la construction du gymnase du collège Nelson Mandela.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a confirmé le montant de l'emprunt à solliciter en fonction des résultats des consultations menées pour les travaux, et a autorisé Madame le Président à poursuivre la négociation relative aux taux, et à signer en temps voulu les documents afférents.

## **10) Questions et communications diverses.**

Un point a été fait sur l'évolution à venir du service d'instruction du droit des sols, en vue de l'extension du périmètre aux Communautés de Communes du Val d'Ardoux et de la Beauce Oratorienne, ainsi qu'aux communes ne disposant pas de P.L.U.

Enfin, Madame le Président a informé l'Assemblée des dates des prochains Conseils Communautaires :

20 octobre 2016 à 20h30 à Baccon,  
8 décembre 2016 à 20h30 à Meung-sur-Loire.

Affiché le : **13 SEP. 2016**

Meung-sur-Loire, le 12 septembre 2016  
Le Président,

Pauline MARTIN

